



**PROSPECTIVE
COOPERATION**

laboratoire d'idées

SYNTHÈSE DU RAPPORT FINAL - DÉCEMBRE 2022

ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DU SOUTIEN AUX ORGANISATIONS FÉMINISTES 2020-2022



Marc Lescaudron
Pauline de la Cruz
Klara Hellebrandova
Arnaud Laaban
Thomas Jacques-le-Seigneur
Oumoul Khaïry Coulibaly
Gifty Narh Guiella



01

INTRODUCTION



QU'EST-CE QUE LE FSOF ?

Déclarée grande cause des deux quinquennats du Président de la République Emmanuel Macron depuis novembre 2017, l'égalité entre les femmes et les hommes constitue depuis plusieurs années une priorité majeure de la politique étrangère française. Ainsi, dans le sillage de la troisième Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), la diplomatie française devient officiellement « féministe » en 2019. Des objectifs ambitieux sont fixés, notamment de consacrer à cette thématique :

« 50 % de l'APD (Aide Publique au Développement) programmable en volume financier des projets / programmes marqués 1 et 2 en volume d'engagement annuel à l'horizon 2022. »

« S'agissant de l'AFD (Agence française de Développement), 50 % de projets marqueur 1 et 2 en volume d'engagement annuel à l'horizon 2022. »

Annoncé par le Président de la République Emmanuel Macron en 2019 lors de la première édition du prix Simone Veil, le **Fonds de Soutien aux Organisations Féministes** (FSOF) voit le jour en juillet 2020. Doté d'une enveloppe totale de 120 millions d'euros sur 3 ans, il a pour but de **réduire les inégalités fondées sur le genre en soutenant spécifiquement les organisations féministes de la société civile des pays partenaires de la coopération française**, soit en direct, soit via des Organisations de la Société Civile (OSC) internationales dont elles sont partenaires.



Le FSOE ne constitue pas un fonds *ad-hoc*, mais un instrument de mobilisation de ressources financières au sein de canaux existants, eux-mêmes en forte hausse (objectif d'APD à 0,55% du PIB fin 2022, doublement de l'APD transitant par les OSC d'ici 2023, objectif de 50% d'APD générée d'ici 2022, 75% d'ici 2025 dont 20% de CAD2) :

- **Le Canal 1 : l'utilisation des mécanismes de financement de la Direction des Opérations (DOE), aujourd'hui Direction des Solutions pour le Développement Durable (SDD) de l'AFD** et la mise en place d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour mettre en œuvre des fonds thématiques dotés de plusieurs millions d'euros sur des enjeux spécifiques destinés à soutenir les OSC locales.
- **Le Canal 2 : le dispositif Initiatives-OSC** géré par le département des partenariats et sa division Organisations de la Société Civile, au sein de la Direction Mobilisation, Partenariats et Communication de l'AFD qui soutient des projets de solidarité internationale d'OSC françaises et de leurs partenaires de terrain à hauteur de 50-65% et pour un montant situé entre 300 000 et plusieurs millions d'euros.
- **Le Canal 3 : les projets du Fonds de Solidarité pour les Projets Innovants (FSPI), dont les Projets innovants des Sociétés Civiles et Coalitions d'Acteurs (PISCCA)**, mis en œuvre par le MEAE, à destination des sociétés civiles locales. à hauteur de 100 000 euros à un million d'euros sur deux ans pour les FSPI, de 30 à 40 000 euros de financement par projet / OSC) pour les PISCCA.

L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE

Cette évaluation, conduite de mars à novembre 2022, intervient à un moment particulier. Les projets retenus en 2021 démarrent à peine ou sont sur le point de démarrer tandis que ceux retenus en 2020 n'ont pour la plupart qu'une année de mise en œuvre environ et ne finaliseront leurs activités qu'en 2023 au plus tôt (sauf pour les canaux 2 et 3).

Dans ce contexte, **l'exercice demandé s'apparente à la fois à une évaluation ex-ante, pour** caractériser par anticipation les effets et impacts attendus, **à mi-parcours** car la mise en œuvre des projets financés s'étend jusqu'à 2026 **et in-itinere** parce que l'évaluation accompagne la 3^e année de mise en œuvre du FSOF.

Cette évaluation poursuit **un objectif stratégique**, étant l'occasion de mener une réflexion approfondie sur le FSOF en tant qu'instrument de financement au service de la diplomatie féministe et **un objectif d'apprentissage partagé**, étant l'occasion pour les actrices et acteurs impliqués d'échanger sur leur vision des avancées du fonds, de partager de bonnes pratiques ou des points d'attention et de se projeter individuellement et collectivement dans l'avenir du fonds.

Le travail d'évaluation a reposé sur la triangulation entre plusieurs instruments de collecte (entretiens, ateliers, observations, revue documentaire, missions terrain au Sénégal, au Burkina Faso et en Colombie...), entre plusieurs perspectives (institutions publiques, Organisations de la Société Civile - OSC françaises, OSC locales) ou plusieurs rôles par rapport à l'objet évalué (bailleurs, organisations financées, partenaires...).

02

PRINCIPALES CONCLUSIONS



PERTINENCE, EFFICIENCE, EFFETS DU FSOF

Le FSOF est la concrétisation à la fois d'un long travail de plaidoyer des OSC féministes et des OSI et le résultat d'un processus de transversalisation du genre au sein de l'APD française.

Changements attendus

Renforcer

Les organisations ciblées, traditionnellement éloignées des financements, sont soutenues et renforcées durablement par le FSOF dans leurs activités et leurs capacités techniques, administratives et financières grâce à une approche inclusive, agile et adaptée à leurs besoins. Le FSOF soutient les OSC avec une attention particulière pour les mouvements de jeunes féministes, en reconnaissant leur rôle d'actrices des transformations sociales, économiques et politiques.

Outiller

Les actions du FSOF et le partage de leurs enseignements alimentent la connaissance des approches féministes par les institutions et en facilitent l'appropriation au niveau opérationnel et stratégique (canaux financiers, outils, pratiques). Le soutien financier et technique apporté à ces organisations est envisagé comme un outil essentiel de la capacité de la France à porter une diplomatie féministe ambitieuse.

Collaborer

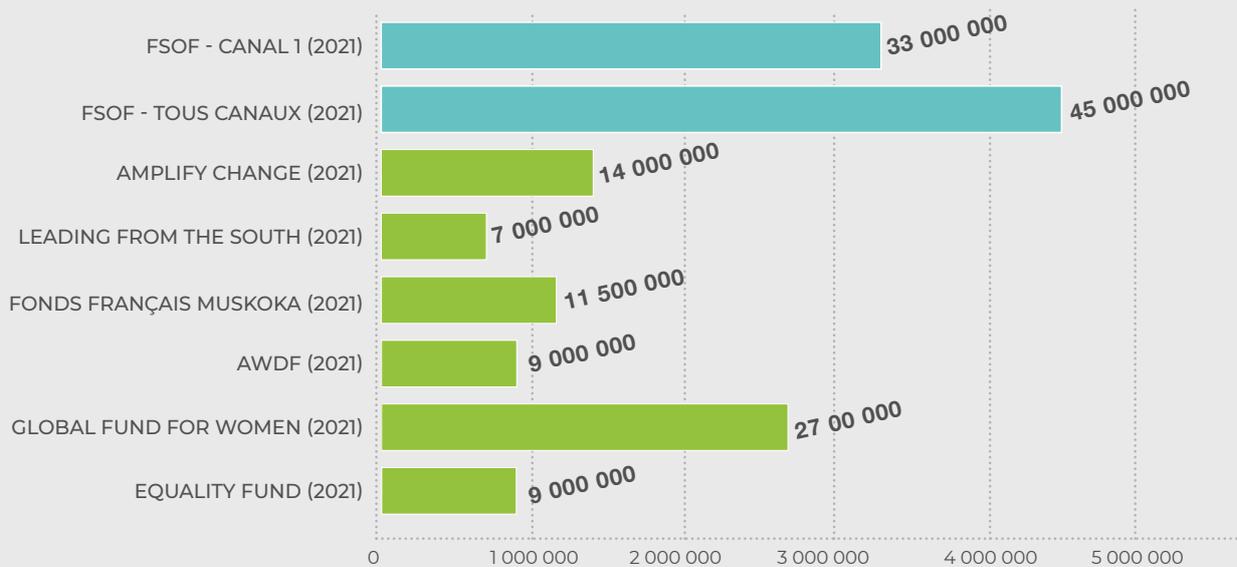
Le FSOF appuie les collaborations, échanges, liens, synergies au niveau local, régional, national et transnational entre les organisations féministes de la société civile et de défense des droits des femmes. Elles permettent de porter les luttes féministes et d'amplifier leurs voix.

Il repose sur un **cadre stratégique ambitieux**, construit autour des besoins des OSC féministes et des OSC travaillant sur les droits des femmes dans les pays partenaires. Celui-ci est le produit d'une **dynamique de concertation** préalable avec un groupe d'OSC féministes ou travaillant sur les droits des femmes. Ce cadre stratégique propose des **objectifs et résultats pertinents** au regard des besoins réels des OSC féministes du Sud, mais aussi au regard des leviers d'action de l'AFD et du MEAE.

En revanche, le **rôle d'intermédiation des OSC françaises et internationales**, central dans la majeure partie des financements du FSOF, n'est pas suffisamment étayé. Or, il peut engendrer des rapports de pouvoir, comme dans toute relation bailleur-financé, mis à jour par les OSC féministes des pays partenaires. Il est donc important de **travailler sur la mise en cohérence des pratiques partenariales avec les approches féministes**.

Le FSOF mobilise des moyens financiers très importants : 138 millions d'euros entre 2020 et 2022 environ. Au niveau international, le FSOF est de loin le **premier mécanisme de financement des OSC féministes du Sud**.

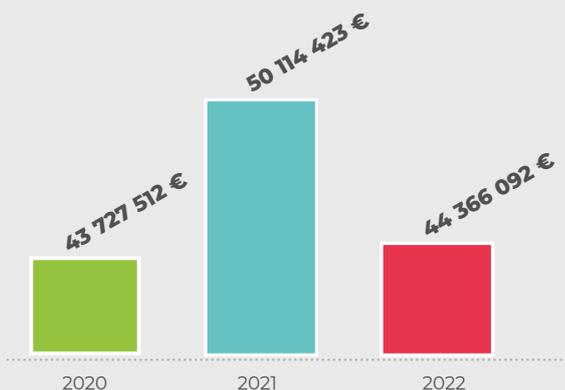
COMPARAISON DES BUDGETS 2021 EN EUROS DE FONDS DE SOUTIEN AUX OSC FÉMINISTES DANS LES PAYS DU SUD



Source: sites internet des fonds concernés, données AFD-MEAE pour le FSOF

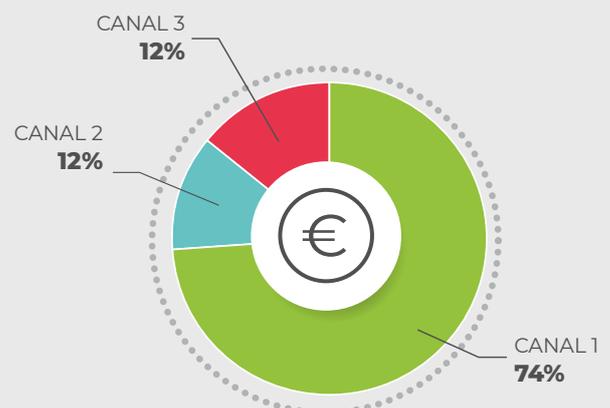
Pour mettre en œuvre ces financements, le FSOF s'est appuyé sur des **canaux existants** : les financements de la direction des opérations de l'AFD, le dispositif I-OSC et les FSPI-PISCCA du MEAE. Cette solution a **permis de rapidement mettre en œuvre le FSOF**, ce qui aurait été impossible avec la création d'un fonds *ex-nihilo*.

MONTANT CUMULÉ DES SUBVENTIONS FSOF ENGAGÉES PAR ANNÉE (2020-2022)



(Données AFD/MEAE)

FINANCEMENTS DU FSOF PAR CANAL SUR 138 M EUR (2020-2022)

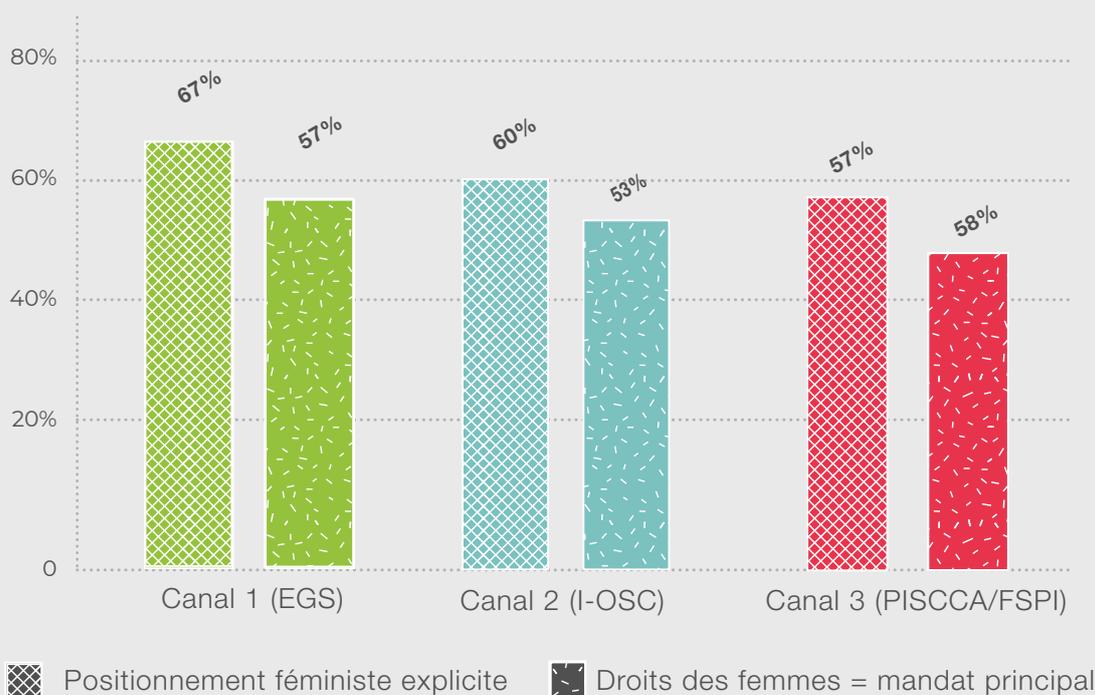


(Données AFD/MEAE)

Mais elle s'est aussi heurtée aux **limites de ces dispositifs** alors que le public visé par le FSOF (les petites OSC féministes) n'a pas nécessairement les capacités pour répondre aux exigences de redevabilité de l'AFD. Le conventionnement sur le Canal 1 a notamment été complexe du fait de la nouveauté de la logique du FSOF. **Les règles et mécanismes de financement sont en train d'évoluer positivement** sur le Canal 1 (ex-DOE) pour lever les obstacles rencontrés sur la 1^{ère} phase du FSOF. Par ailleurs, de possibles **aménagements des règles de filtrage pour les OSC soutenues** par le FSOF permettraient de faciliter le soutien aux OSC féministes. Ces deux évolutions montrent que les retours des OSC ont été entendus. Si elles ne permettent pas de résoudre toutes les difficultés liées au cadre de redevabilité de chacun des canaux, elles correspondent à l'heure actuelle au degré maximum de flexibilité possible au sein de l'AFD.

Le FSOF atteint a priori sa cible principale, les OSC « féministes » constituant au moins entre 50 et 60% des OSC ciblées. Les autres sont des OSC travaillant sur les droits des femmes qui ne s'identifient pas explicitement comme féministes.

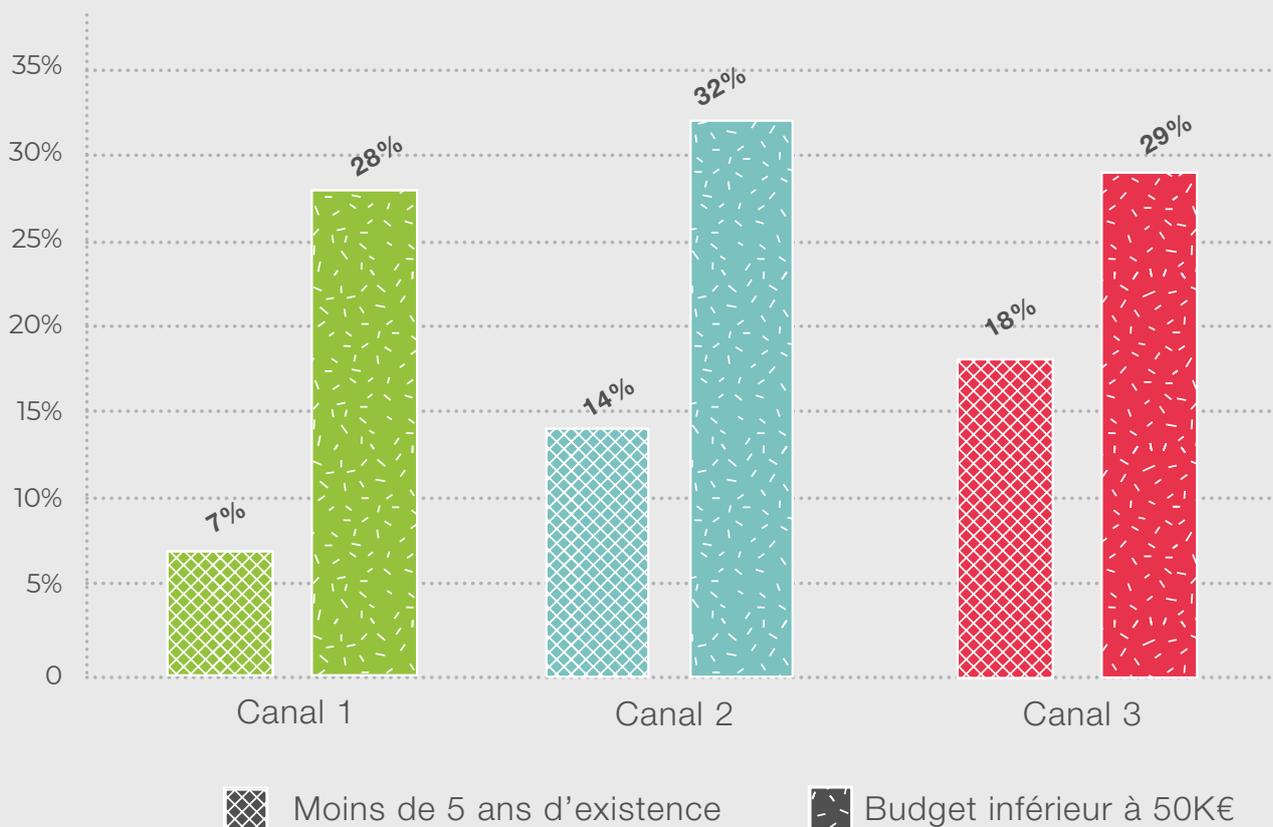
CIBLAGE DES OSC FÉMINISTES OU DÉFENDANT LES DROITS DES FEMMES SELON LEUR POSITIONNEMENT ET LEUR MANDAT



En % des OSC bénéficiaires par canal / fonds
Source: données AFD/MEAE 2020-2021

En revanche, les mouvements féministes apparaissent plus difficiles à atteindre même si le recul sur les fonds intermédiés du Canal 1 est encore trop limité. Les petites OSC faiblement structurées représentent au moins 25-30% des OSC bénéficiaires, le cœur de cible restant les OSC moyennes, mais ce constat pourrait évoluer rapidement avec le déploiement des fonds intermédiés (les Canaux 2 et 3 sont surreprésentés dans les chiffres actuels disponibles).

CIBLAGE DES PETITES OSC PAR LE FSOF : MOINS DE 5 ANS D'EXISTENCE ET BUDGET ANNUEL INFÉRIEUR À 50K EUR



En % des OSC bénéficiaires par canal / fonds

Source : données AFD/MEAE 2020-2021

Concernant le contenu des projets financés, le **renforcement de capacités** constitue une composante systématique des projets et programmes financés, tous canaux confondus. L'appui au **plaidoyer** est une composante aussi présente dans l'ensemble des canaux, même si à des degrés divers selon le focus des projets ou des fonds. Les actions de plaidoyer ont pour but de parvenir à des changements législatifs et institutionnels dans un contexte souvent adverse pour les OSC. En outre, les **actions d'apprentissage** sont presque systématiques, quels que soient les canaux de financement concernés. Elles prennent le plus souvent la forme de capitalisation ou de recherche-action. Mais le partage des apprentissages se heurte à **l'absence de cadre transversal (multicanal)**, situation due à la fois à un manque de moyen de l'équipe de coordination du FSO et à l'absence de collectif de la société civile féministe centré sur l'apprentissage.

EXEMPLES D' ACTIONS DE RENFORCEMENT DES OSC (DISPOSITIF I-OSC)

- Le projet « *Amplifier le changement en faveur de l'égalité : renforcer les mouvements des jeunes féministes d'Afrique de l'Ouest francophone – Phase 1* » d'Equipop prévoit un accompagnement technique de 9 organisations féministes pour améliorer leurs capacités institutionnelles et opérationnelles, notamment en matière de plaidoyer.
- Le projet « *Femmes du Monde (FDM), Phase 3* » de Quartiers du Monde prévoit qu'au moins 10 OSC locales utilisent la méthodologie (guides, outils) du réseau FDM et travaillent sur les thèmes du projet (économie sociale et solidaire (ESS) avec perspective de genre, alphabétisation avec perspective de genre, masculinités).
- Le projet « *Renforcer la capacité de la société civile à assurer la protection des femmes à risque et des survivantes de la violence domestique en Asie centrale – Phase 1* » d'Acted prévoit de former 96 représentants de la société civile (à l'exclusion des partenaires du projet), 14 refuges et centres d'accueil et de réinsertion, 66 policiers et 54 psychologues pour mieux défendre ou prendre en charge les survivantes de violences domestiques au Tadjikistan, en Ouzbékistan et au Kirghizistan.
- Le projet « *Renforcer l'Égalité de Genre pour l'Ambition Internationale et Nationale des politiques climat* » de WECF France prévoit que 20 OSC lauréates du Prix Solutions Genre et Climat et 10 OSC de la Women's Global Connection seront renforcées sur différents volets, afin de remplir leurs missions plus efficacement et d'asseoir leur légitimité. Il est prévu qu'elles bénéficient de la mutualisation des activités de renforcement et de la mise en réseau avec les organes ou mécanismes de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ou des agences pertinentes pour le déploiement de leurs projets.

Le FSOF a contribué à renforcer le dialogue entre AFD, MEAE et OSC, d'abord en mettant en place une dynamique de concertation pour co-construire le cadre stratégique, puis en continuant cette dynamique de concertation en amont des comités de pilotage. Ce cadre a contribué à **favoriser l'appropriation des besoins et contraintes mutuelles** entre parties prenantes. La place des OSC du Sud pourrait cependant être renforcée, à condition de créer des cadres de participation plus proches de leurs zones d'intervention, ce qui interroge sur le rôle des bureaux pays de l'AFD qui pourrait aussi être renforcé.

Malgré ce processus de concertation, les OSC ne se sont pas totalement approprié le FSOF comme « leur outil » et se positionnent davantage en tant que « bénéficiaires », alors que le FSOF reste méconnu sur le terrain. Par ailleurs, la labellisation constitue un processus peu compris, voire mal interprété sur les intentions de l'AFD et du MEAE. La **labellisation pourrait évoluer vers un levier pour créer une « communauté FSOF »** réunie autour d'objectifs partagés de changement social et participant à des espaces communs, à condition de pouvoir être sollicitée par les OSC et de donner accès à des avantages tangibles.

Côté institutions, le FSOF a participé à une dynamique de transversalisation du genre au sein de l'AFD et du MEAE.

Si elle n'en est pas à l'origine, elle a pu accélérer cette dynamique de changement, notamment auprès des postes qui accompagnent des projets FSPI ou FSPI-PISCCA. Alors que les attentes générées sont croissantes, l'accompagnement réalisé par l'équipe de coordination du FSOF pourrait être amplifié et accompagné d'un outillage spécifique FSOF, à condition d'avoir des moyens pour le faire.

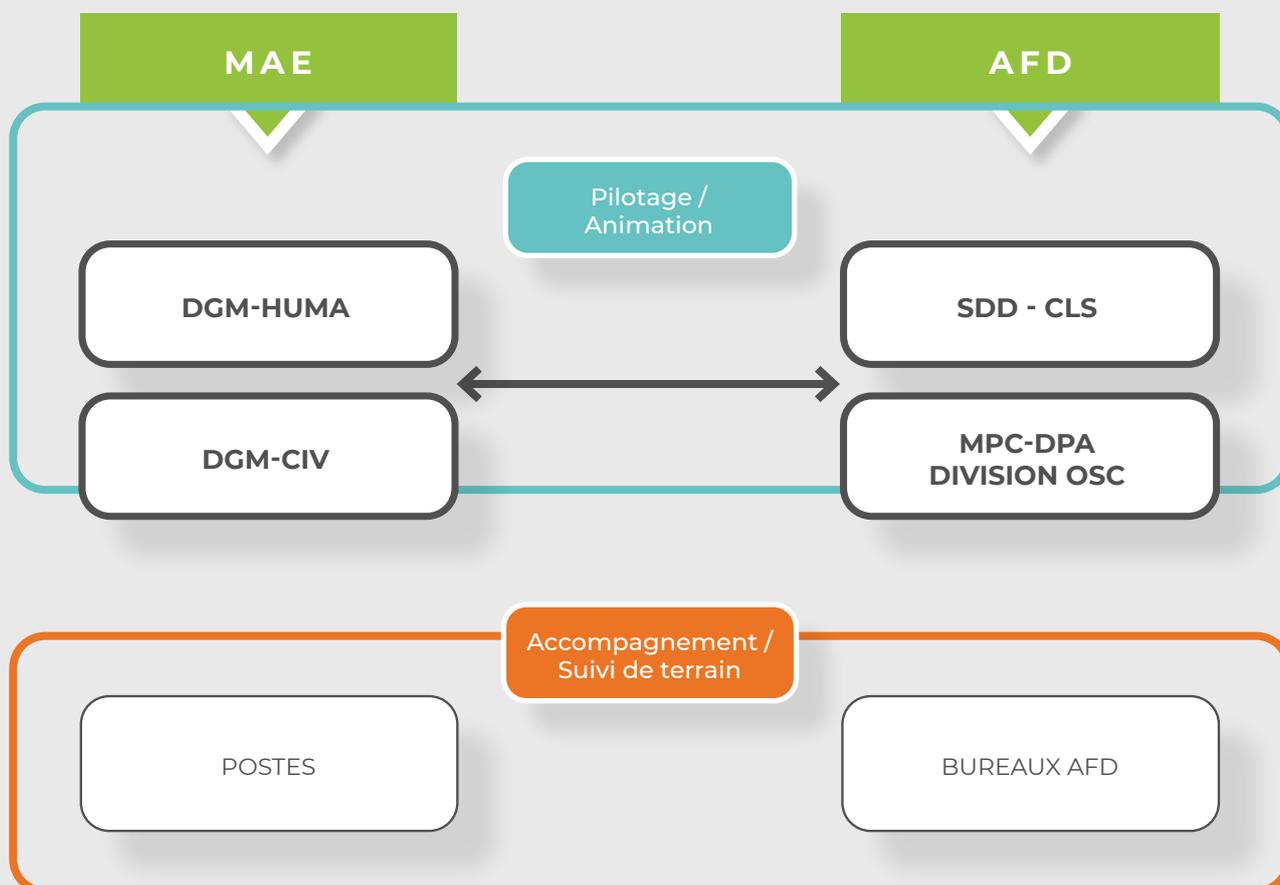
EXTRAITS D'ENTRETIENS

 *Le FSOF a permis d'être un outil de dialogue grâce à des points réguliers entre le SCAC et l'AFD, un dialogue périodique entre le SCAC et le ministère, un dialogue alimenté au sein de " l'équipe France " (CIRAD, IRD, Écoles Françaises, Expertise France, etc.), des échanges entre points focaux Genre »*

Agent du SCAC

 *Il y a une évolution avec la stratégie, le FGE (...) Le FSOF a été un peu l'étendard de cela, car il s'agissait d'une grosse demande de la société civile. Les gens comprennent mieux ce que c'est que CAD1 et CAD2, l'automatisent, reprennent les bons mots. »*

Fonctionnaire du MEAE

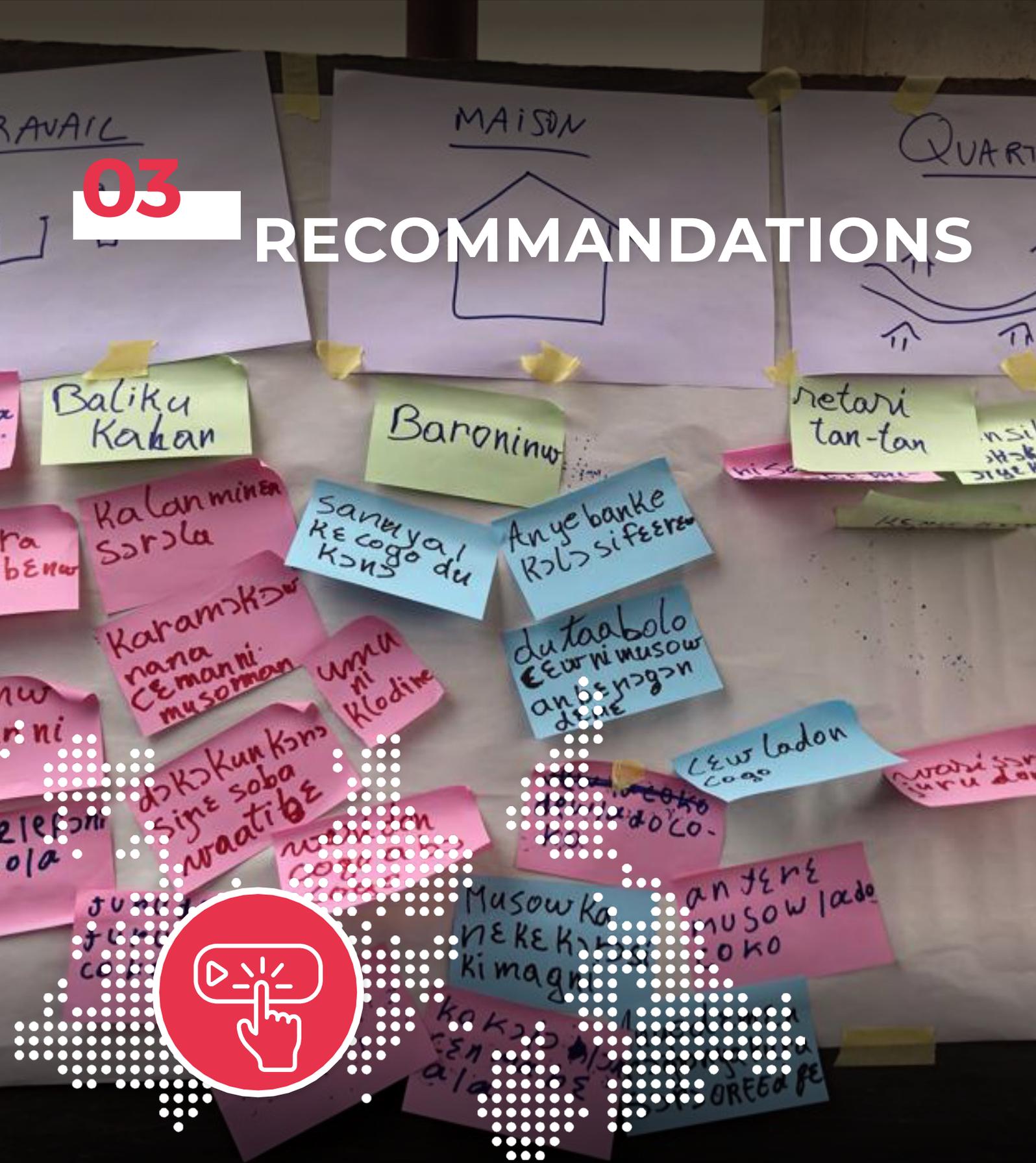


Enfin, le copilotage MEAE-AFD apparaît exemplaire et reflète les principes féministes (*leadership* collectif). Il a permis de déployer le FSOF malgré des **moyens humains trop limités**. En effet, les ressources humaines allouées actuellement au pilotage et à l'animation du FSOF sont très en dessous des objectifs du cadre de redevabilité dont une partie des activités suppose de disposer de moyens pour une animation transversale (pas limitée à un canal, à un fonds ou un projet). Ces moyens sont aussi en décalage par rapport aux besoins d'accompagnement tant du côté des OSC que du côté des services du MEAE et de l'AFD et notamment les bureaux pays ou les postes dont l'engagement reste très inégal.

Du côté des organisations financées *in fine* (OSC locales), notamment celles relevant des canaux 2 et 3, leur efficacité se heurte à des moyens trop limités, notamment pour couvrir les frais d'équipe et de gestion administrative.

03

RECOMMANDATIONS



Compte tenu de ces constats, l'annonce de la poursuite du FSOF faite lors de l'AGNU en septembre 2022 est accueillie favorablement, et son inscription dans le temps apparaît souhaitable. Il apparaît cohérent avec les processus de changement impulsés par les projets et du processus d'appropriation du FSOF au sein de l'AFD, du MEAE et des OSC françaises. Par ailleurs, l'inscription dans le temps long permettrait l'instauration de parcours de financement des OSC féministes locales, à condition d'animer et d'accompagner cette logique de parcours. En effet, *de facto* les financements apparaissent complémentaires avec des montants variant de quelques milliers à plusieurs centaines de milliers d'euros par an d'un dispositif à l'autre : une OSC peut accéder à un FSPI - PISCCA, puis répondre à un AMI d'un fonds intermédié du FSOF, avant de postuler directement ou en tant que partenaire principal d'une OSC française au dispositif OSC, ou bien de mettre en œuvre directement un projet FSPI.

Alors que le FSOF va entrer dans une seconde phase, plusieurs **ENJEUX D'ÉVOLUTION** apparaissent prioritaires pour la phase 2 du FSOF :

1. L'AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DES MOYENS HUMAINS POUR ASSURER LA COORDINATION ET L'ANIMATION GLOBALE DU FSOF (MINIMUM 6 ETP)

- Un scénario avec une équipe construite autour des besoins d'articulation et d'accompagnement : les personnes sont spécialisées par canal et travaillent chacune sur tous les changements ;
- Un scénario avec une équipe construite autour de la logique de changement du FSOF : les personnes ont des fonctions bien définies, mais agissent sur l'ensemble des canaux.

2. CRÉER UNE COMMUNAUTÉ DE CHANGEMENT « FSOF » ASSOCIANT MEAE, AFD ET OSC

- Une labellisation revue qui implique de tester des espaces moins formels d'échanges entre organisations parties prenantes du FSOF ; mener des actions transversales d'apprentissage (évaluations transversales sur un pays, une thématique, un type de cible ; élaborer une plaquette de présentation de ce qu'est la labellisation, de ce qu'elle apporte, des critères et des modalités de sollicitation) ;
- Une communication renforcée et outillée, ce qui implique de définir une stratégie de communication / valorisation commune avec les OSC et d'une programmation associée ; créer des « kits de communication » à destination des postes / bureaux terrains, OSC gérant des fonds intermédiés ; mettre en lien les acteurs et actrices de différentes natures et à différents échelons ; publier une liste actualisée des projets / programmes labellisés accessible en ligne.

3. LA CONCRÉTISATION DES ANNONCES SUR LES ADAPTATIONS DES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT (ALIGNEMENT SUR LES RÈGLES DU DISPOSITIF I-OSC, FACILITÉS DANS L'APPLICATION DU FILTRAGE) ET LA POURSUITE DES INNOVATIONS VISANT À APPORTER DE LA FLEXIBILITÉ AU SEIN DES FONDS INTERMÉDIÉS (CANAL 1)

- Engager un travail autour du cadre de conventionnement spécifique au FSOF en cours de définition pour les fonds intermédiés (Canal 1) et qui devrait être aligné avec le cadre du dispositif I-OSC ;
- Organiser un ou des échanges autour des exigences, mais aussi des marges de manœuvre possibles en termes d'éligibilité des dépenses et des évolutions du cadre de réponse de la NIONG ;
- Recenser et partager les bonnes pratiques en matière de partenariats et de leurs conséquences en termes de répartition des financements entre l'OSC française et les partenaires locaux.

4. LANCER DES DYNAMIQUES D'APPRENTISSAGE SUR DES ENJEUX TRANSVERSAUX, AU PREMIER RANG DESQUELS LA QUESTION DE L'APPROCHE FÉMINISTE DANS LES PARTENARIATS ENTRE OSC FRANÇAISES ET OSC DE PAYS PARTENAIRES ET DANS LA GESTION DE FONDS INTERMÉDIÉS

- Créer un groupe de travail « partenariats » composé d'OSC françaises, internationales et locales pour réfléchir à la mise en cohérence des modalités de partenariat avec les valeurs féministes et proposer des recommandations ou bonnes pratiques ;
- Créer un groupe de travail spécifique aux OSC gérant des fonds intermédiés permettant à leurs équipes d'échanger autour des difficultés rencontrées et de les remonter à l'équipe de coordination du FSOF, de partager de bonnes pratiques, d'identifier des sujets transverses de réflexion... ;
- Animer des espaces d'échanges et d'apprentissage à toutes les échelles (nationales, régionales, internationales) avec un rôle renforcé des bureaux terrain de l'AFD.



5. 5. AJUSTER LES MODALITÉS DE PILOTAGE DU FSOF

- Engager une réflexion autour de l'ouverture du comité de pilotage à des personnes qualifiées issues de la société civile, notamment des OSC du Sud ;
- Engager une réflexion autour de la création d'un comité scientifique en cas de renforcement de la dimension « apprentissage et valorisation » ;
- Engager le travail prévu autour de la charte du FSOF ;
- Élaborer un livrable régulier de bilan présentant succinctement les principales activités, les principaux chiffres du FSOF, ou les principales évolutions.



PROSPECTIVE & COOPERATION

1, place Gabriel Péri - Vieux port
13001 MARSEILLE - FRANCE

contact@prospectivecooperation.org

T. +33 (0)6 84 31 24 54

prospectivecooperation.org

Association Coopérative loi 1901 - SIREN 791 758 956